

**RÉDACTEUR :** Jérôme Henri BAUDET

**SERVICE :** DFVE / SVE

**DATE :** 6 mars 2025

---

**OBJET :**

**Appel à projets « Vie Etudiante et de Campus » dans les villes et territoires universitaires**

---

Le diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma d'Amélioration de la Vie Etudiante souligne l'hétérogénéité de la mise en œuvre des actions menées à l'échelle du territoire de l'Académie de Toulouse.

Conscients de la nécessité d'agir pour mieux répondre aux besoins des étudiants qui étudient et vivent en dehors de la métropole toulousaine, la Comue (soutenue par la Région Occitanie), le Crous Toulouse-Occitanie et les établissements universitaires ont lancé un appel à projets conjoint afin de développer et soutenir financièrement des actions ambitieuses dans les villes et territoires universitaires. Les établissements implantés dans les territoires des villes universitaires sont pleinement associés à l'émergence des projets. Le Crous et les établissements mobilisent dans ce cadre des fonds issus de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Deux enjeux principaux sont explicités pour cet appel à projets :

- Dynamiser la vie étudiante dans les villes et territoires universitaires en soutenant des projets Vie étudiante sur chaque site par la mobilisation financière des parties prenantes (Crous, établissements, Comue-Région).
- Assurer une cohérence au sein d'un même site entre les actions menées par les différents acteurs : Crous de Toulouse-Occitanie, établissements accueillant des étudiants, Comue, étudiants et leurs associations, collectivités territoriales...

## **Méthode**

*Méthode 2025 validée par les bureaux FVE et RSU, le Crous et la Région.*

### Les répondants à l'appel à projets

Peuvent déposer un projet : les établissements fondateurs et membres de la Comue de Toulouse, les établissements publics, les structures parapubliques, les associations étudiantes, les associations non-étudiantes portant des projets à destination des étudiants et les collectivités locales et territoriales. Ils ont été encouragés à mettre en place des partenariats dans le réseau universitaire (y compris avec les lycées accueillant des CPGE ou des BTS) et dans le territoire afin que le projet infuse l'ensemble de la communauté étudiante.

Les principes retenus pour l'appel à projets 2025 :

- Les projets sont articulés avec les dynamiques de chaque établissement. Ils sont également cohérents avec le Schéma d'Amélioration de la Vie étudiante (SAVE). Chaque projet est suivi par le binôme de référents thématiques SAVE (santé, sport, culture...) qui accompagnent l'élaboration et les étapes de construction.
- La Comue accompagne les projets multi-partenariaux d'amélioration de la vie étudiante dans les villes et territoires universitaires.
- Les collectivités territoriales contribuent également au cofinancement de certains projets sur leur territoire.
- Les projets sont travaillés en concertation avec les acteurs du site, en cohérence avec les Schémas Locaux Enseignement Supérieur Recherche Innovation en cours d'élaboration.

**Financement :**

Les projets sont financés conjointement par :

- la Comue de Toulouse, soutenue financièrement par la Région ;
- le Crous de Toulouse-Occitanie ;
- les établissements membres de la Comue, soit UT Capitole, UT2J, UT, INUC, IMT Mines Albi, UTTOP.

La Comue de Toulouse via le fonds Région, finance à hauteur de 85 900,68 €.

**Calendrier :**

- *Octobre 2024* : lancement de l'appel à projets « Vie étudiante et de Campus » dans les Villes et Territoires Universitaires (5<sup>ème</sup> campagne).
- *Novembre 2024-janvier 2025* : élaboration des projets multi-partenariaux.
- *31 janvier 2025* : date de limite de dépôt des dossiers.
- *20 février 2025* : audition des porteurs de projets.
- *6 mars 2025* : commission d'examen des projets.
- *Mars à avril* : validation en Conseil d'Administration de la Comue de Toulouse et passage en commission CVEC du Crous et des établissements.
- *En continu jusqu'à la fin des projets* : accompagnement à la mise en œuvre et au suivi par la Comue de Toulouse et le Crous Toulouse-Occitanie.
- Dépôt d'un bilan à mi-parcours des projets 2025 (à définir en fonction du calendrier de mise en œuvre)
- *15 juin 2026* : dépôt des bilans définitifs

Composition de la commission d'examen des projets

La commission d'examen des projets est composée de la vice-présidence formation et vie étudiante, et de la vice-présidence réseau des sites universitaires, du vice-président étudiant de la Comue de Toulouse (également Président du Parlement étudiant), de la vice-présidente étudiante du Crous de Toulouse-Occitanie, des élus du collège B du Parlement Étudiant (inscrits dans des établissements hors métropole toulousaine), du Crous de Toulouse-Occitanie, de la Région Occitanie et de représentants des commissions CVEC des établissements fondateurs et membres de la Comue.

*Présentation des projets en annexe (tableau excel de synthèse)*

Le Conseil d'Administration est sollicité pour approuver la liste des projets lauréats et le montant du co-financement qui sera versé par la Comue de Toulouse.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*